

**MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE
LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

Plan d'Actions National de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire 2014-2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLE ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	5
I. RAPPEL DE L'ENONCE DE LA POLITIQUE	7
I.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS	7
I.2. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	7
I.2.1 VISION GLOBALE.....	7
I.2.2. ORIENTATIONS ET RESULTATS STRATEGIQUES	7
II. LOGIQUE D'INTERVENTION	8
II.1. CHAINE DES RESULTATS	8
II.2. LE CADRE LOGIQUE.....	12
II.3. LA MATRICE DES ACTIVITES.....	22
III. FINANCEMENT ET SUIVI-EVALUATION	35
III.1. LE FINANCEMENT	35
III.2. LE SUIVI-ÉVALUATION	36
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXES	XXIV
ANNEXE 2: RÉPARTITION DU FINANCEMENT GLOBAL PAR SOURCE	XLIII
ANNEXE 3 : RÉPARTITION DU FINANCEMENT A RECHERCHER PAR SOURCE	XLIV

SIGLE ET ABRÉVIATIONS

APIM	Association Professionnelle des Institutions de Micro finance
ASACO	Association de Santé Communautaire
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BMS	Banque Malienne de Solidarité
CAC	Centre d'Action Coopérative
CADB	Cellule d'Appui au Développement de la Base
CAMASC	Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives
CCS/SFD	Cellule de Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés
CECI	Centre d'Etudes et de Coopération Internationale
CCM	Confédération des Coopératives du Mali
CPA/SFD	Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés
CPC	Coopérative de Producteurs de Coton
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
DNDS	Direction nationale du Développement Social
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAT	Fonds d'Appui Technique
FENASCOH	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Habitat du Mali
FENASCOM	Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire
FGR	Fédération des Groupements ruraux
FNG	Fonds National de Garantie
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDH	Indice du Développement Humain
INSTAT	Institut National de la Statistique
MAHSPA	Ministère de l'Action Humanitaire de la Solidarité et des Personnes Âgées
MUTEK	Mutuelle de l'Education et de la Culture
OCDE	Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PADEC	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PASE	Programme d'Appui aux Systèmes d'Exploitation (en zone cotonnière)
PDSU	Programme de Développement Social Urbain
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUAD	Plan cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement
RENAPESS	Réseau National pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
RIPSS	Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

SFD	Systemes Financiers Décentralisés
SIP	Société indigène de prévoyance
SMDR	Société Mutuelle de Développement Rural
UCCPC	Union Communale des Coopératives de Producteurs de Coton
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UTM	Union Technique de la Mutualité Malienne

INTRODUCTION

Le présent plan d'actions de promotion de l'économie sociale et solidaire accompagne le document de politique du même nom dont il est partie intégrante. Il est proposé dans une démarche de plan quinquennal et constitue l'instrument primordial d'opérationnalisation des visions de la politique.

En d'autres termes, il vient préciser comment le Gouvernement du Mali et ses partenaires entendent appuyer concrètement le développement de l'économie sociale et solidaire dans les cinq prochaines années.

Ce plan d'actions, à l'instar du document de politique, est le résultat d'une démarche participative pilotée par le Ministère en charge de la Solidarité à travers la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire, accompagnée par les acteurs de la société civile regroupés en partie au sein du Réseau National pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RENAPESS). Le processus d'élaboration de ce document a bénéficié de l'appui technique et financier du Centre d'Etudes et de Coopération Internationale du Canada (CECI).

A titre de rappel, soulignons que le concept de l'économie sociale et solidaire, combine deux idées qui renvoient à deux réalités :

- La première partie du concept, le terme *économie*, renvoie à la production concrète de biens et de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation.
- La seconde partie, les qualificatifs *sociale et solidaire*, réfère à la rentabilité sociale des activités, soit la responsabilité tant individuelle que collective dans le développement de l'entreprise, l'entraide et la solidarité mutuelle, la recherche de l'autonomie, la promotion de la créativité, de l'innovation et de la productivité des acteurs et de la communauté, et la recherche d'une plus grande équité et d'une plus grande durabilité du développement.

L'introduction du concept d'économie sociale et solidaire dans les politiques sociales et économiques fait partie d'une tendance internationale. La consécration de l'année 2012 comme année internationale des sociétés coopératives par les Nations Unies et la création d'un Ministère Délégué à l'Economie Sociale et Solidaire par la république française témoignent de cette tendance. La contribution de l'économie sociale à la lutte contre la pauvreté et à l'innovation sociale a fait l'objet de discussions lors de foras tels que le Forum de l'OCDE, le Forum social mondial, les diverses rencontres du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) et celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ce plan d'actions est conçu dans une démarche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), avec un ensemble d'interventions structurées autour de résultats stratégiques, d'effets et d'extrants à réaliser à partir des différentes orientations prévues par le document de politique.

Le plan d'actions est structuré ainsi qu'il suit :

- 1) La logique d'intervention du plan d'actions montrant le lien entre les différents résultats stratégiques et les effets et extrants prévus pour les atteindre.

- 2) Le cadre logique avec l'ensemble des résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification et les conditions critiques d'atteinte des résultats.
- 3) La matrice détaillée des activités avec les responsabilités et les coûts de réalisation.
- 4) Le financement et le suivi-évaluation du plan d'actions.

La crise sociale et économique sans précédent que le Mali vit depuis mars 2012 peut représenter un goulot d'étranglement majeur pour l'atteinte des objectifs de ce plan, mais constitue également un défi gigantesque pour la relevée duquel l'économie sociale et solidaire apportera, à coup sûr, sa modeste contribution.

C'est dire que beaucoup de conditions sont à réunir pour garantir l'atteinte des résultats attendus ; mais que l'esprit d'entreprise des acteurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement des femmes et des jeunes, dont la capacité et la volonté d'entreprendre pour la création de richesses et d'emplois, est à cet égard un des principaux atouts, saura constituer un contrepois garantissant la réussite.

I. RAPPEL DE L'ENONCE DE LA POLITIQUE

I.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

L'adoption par le gouvernement d'une politique de l'Économie Sociale et Solidaire trouve ses fondements principalement dans les valeurs sociétales traditionnelles du Mali, marquées par la solidarité, et sa constitution qui stipule en son article 17 que « *L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé et la protection sociale constituent des droits reconnus* ».

Aussi, la présente politique marque la détermination du Gouvernement et des différents acteurs à développer le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire forts de la conviction, que faire le choix d'une politique et des programmes de soutien au développement de ce secteur c'est :

- 1) Inscrire la lutte contre la pauvreté et la création de richesses au cœur des stratégies de développement du Mali.
- 2) Opter pour une stratégie gagnante pour le développement du Mali grâce à :
 - la création d'entreprises et d'emplois ;
 - la contribution à la promotion de l'économie formelle en favorisant un mode d'intervention basé sur l'autonomie et la souplesse des organisations.
- 3) Renforcer la solidarité, la participation et la responsabilisation collective comme conditions d'un développement durable à travers la primauté de la personne humaine et du travail sur le capital dans la répartition des surplus.
- 4) Confirmer la volonté de développer un partenariat actif entre l'État et la société civile en :
 - concrétisant un appui soutenu de l'Etat aux acteurs de l'ESS ;
 - garantissant la participation démocratique de la société civile au développement du Mali.

I.2. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

I.2.1 VISION GLOBALE

La vision à la base de la politique nationale de promotion de l'ESS est de : « **Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de l'Homme** ».

I.2.2. ORIENTATIONS ET RESULTATS STRATEGIQUES

La politique nationale de promotion de l'ESS se mettra en œuvre à travers cinq (04) orientations et autant de résultats stratégiques ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Tableau n° 1: Orientations et résultats stratégiques de la Politique Nationale de Promotion de l'ESS

N°	Orientations stratégiques	Résultats stratégiques
1	Renforcement institutionnel, législatif et réglementaire du secteur de l'économie sociale et solidaire.	Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.
2	Renforcement des capacités des organisations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.	Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.
3	Développement de l'information, de la formation et de la recherche en économie sociale et solidaire.	L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.
4	Administration et Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire	La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.

Chaque résultat stratégique est décliné en effets et extrants dans le présent plan d'actions ainsi qu'il suit.

II. LOGIQUE D'INTERVENTION

II.1. CHAINE DES RESULTATS

Les interventions prévues dans le cadre du présent plan d'actions sont structurées de la manière suivante autour des cinq résultats stratégiques retenus par le document de politique.

Résultat stratégique 1 : Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.

Effet 1.1. : Un environnement législatif de base est promu pour une meilleure visibilité et une meilleure croissance des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Extrant 1.1.1. : Une loi d'orientation pour la promotion du secteur de l'économie sociale et solidaire existe.

Extrant 1.1.2. : La loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire est connue et appliquée par les acteurs.

Effet 1.2. : Les dispositions réglementaires, de l'UEMOA relatives aux mutuelles sociales et aux systèmes financiers décentralisés et de l'OHADA relative au droit des sociétés coopératives, sont adaptées et appliquées au Mali.

Extrant 1.2.1. : Les sociétés coopératives et les unions et fédérations de sociétés coopératives sont conformes à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives

Extrant 1.2.2. : De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires non contradictoires gèrent les insuffisances constatées dans l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Extrant 1.2.3 : Les mutuelles sociales sont conformes au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.

Extrant 1.2.4. : Le dispositif institutionnel de la mutualité sociale au Mali est conforme au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.

Extrant 1.2.5. De nouvelles dispositions réglementaires complètent le cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et sont appliquées au Mali.

Extrant 1.2.6. La loi n°10-013/du 20 mai 2010 régissant les SFD et son décret d'application sont connus et appliqués par les différents acteurs de la micro finance.

Effet 1.3. : Le mouvement associatif évolue dans un environnement législatif et réglementaire mieux connu, mieux adapté et respecté.

Extrant 1.3.1. : Les associations gestionnaires sont régies par des textes mieux adaptés.

Extrant 1.3.2. : Les nouveaux textes régissant les associations sont connus et appliqués par les différents acteurs.

Effet 1.4. : L'environnement institutionnel est amélioré et favorise la création et le maintien d'organisations de l'ESS performantes.

Extrant 1.4.1 : Les services techniques en charge de l'ESS assurent mieux les fonctions de promotion et de suivi-contrôle des organisations de l'ESS.

Extrant 1.4.2. : La concertation et les échanges d'expériences sont favorisés entre les organisations de l'économie sociale et solidaire d'une part et entre celles-ci et les services techniques, d'autre part.

Effet 1.5. : Le réseautage est renforcé et favorise le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire au Mali.

Extrant 1.5.1. : Les capacités du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sont renforcées.

Extrant 1.5.2. : Le RENAPESS fonctionne mieux et s'agrandit à travers une plus grande adhésion des organisations de l'ESS.

Résultat stratégique 2 : Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.

Effet 2.1. : Les organisations de l'ESS sont mieux gouvernées et plus professionnelles.

Extrant 2.1.1 : La gestion, l'exercice de la démocratie et la gouvernance sont améliorés au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Extrant 2.1.2. : Le niveau technique et technologique des organisations de l'économie sociale et solidaire est amélioré et adapté.

Effet 2.2. : Les organisations de l'ESS sont mieux autonomes et prospères.

Extrant 2.2.1 : La production de biens et/ou la fourniture de services, est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Extrant 2.2.2 : La vente, des biens et services, est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Effet 2.3. La contribution des mutuelles à la couverture maladie et aux autres risques sociaux est améliorée de manière significative.

Extrant 2.3.1. Les populations comprennent mieux la philosophie de l'esprit mutualiste, adhèrent davantage aux mutuelles et s'acquittent mieux de leurs devoirs vis-à-vis de celles-ci.

Extrant 2.3.2. Le financement et la gestion des mutuelles de santé et autres risques sociaux, sont renforcés et améliorés.

Effet 2.4. Les mutuelles, sociétés coopératives et associations des régions du nord contribuent à la réinsertion socioéconomique des populations victimes de la crise.

Extrant 2.4.1. : L'impact de la crise sur les organisations de l'ESS dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal est connu et évalué.

Extrant 2.4.2. : Les capacités d'interventions des organisations de l'ESS des régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont restaurées et renforcées.

Extrant 2.4.3. : Un programme d'intervention intégrée des organisations de l'ESS contribue à la relance des activités socioéconomiques dans les régions du nord.

Effet 2.5. : Les organisations de l'ESS investissent davantage et mieux grâce à de meilleures conditions d'accès au crédit.

Extrant 2.5.1. : Une solution alternative de crédit est mise en place pour un accès plus facile et moins coûteux des organisations de l'ESS au crédit.

Extrant 2.5.2. : Les organisations de l'ESS accèdent mieux aux services des SFD grâce à des mesures de discrimination positive.

Résultat stratégique 3 : L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.

Effet 3.1. Les populations sont mieux informées sur l'ESS et son apport à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté.

Extrant 3.1.1. L'économie sociale et solidaire est vulgarisée et mieux connue à travers une communication appropriée.

Extrant 3.1.2. La performance des organisations de l'ESS et leur apport à l'économie nationale sont mieux appréciés.

Effet 3.2 : L'ESS est mieux pratiquée au Mali à travers des ressources humaines plus compétentes et une connaissance plus approfondie du domaine.

Extrant 3.2.1. Un dispositif approprié de formation en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.

Extrant 3.2.2 : Un dispositif approprié de recherche en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.

Résultat stratégique 4 : La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.

Effet 4.1 : La mise en œuvre de la Politique et de son plan d'actions est suivie stratégiquement au niveau politique.

Extrant 4.1.1 : Les conditions sont créées pour une coordination régulière et concertée de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.

Extrant 4.1.2 : La population en général et les différents acteurs en particulier sont régulièrement informés sur la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'ESS.

Effet 4.2 : La mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'ESS est suivie et évaluée techniquement pour faciliter la prise de décision au niveau stratégique.

Extrant 4.2.1. : Les conditions sont créées pour un suivi et une évaluation techniques réguliers, efficaces et efficients de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.

Extrant 4.2.2. : Les conditions et l'état de mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'ESS sont appréciées en cours d'exécution et à la fin.

II.2. LE CADRE LOGIQUE

Tableau n° 2 : Cadre logique d'intervention du Plan d'Actions National de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
VISION : Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de l'Homme.	<ul style="list-style-type: none"> - Part de l'ESS dans le PIB en 2018 - % de pauvres parmi les populations évoluant dans le secteur de l'ESS en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes économiques nationaux - Rapport CSCRP 	Le plan d'actions est financé et mis en œuvre dans les conditions optimales.
Résultat stratégique 1 : Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes relus et améliorés. - Existence de nouveaux textes - Nombre d'acteurs satisfaits de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal officiel - Rapport d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets de textes sont effectivement adoptés - Des missions d'information et de sensibilisation sont organisées
Effet 1.1. Un environnement législatif de base est promu pour une meilleure visibilité et une meilleure croissance des entreprises de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes relus et améliorés. - Existence de nouveaux textes - Nombre d'acteurs satisfaits de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes en vigueur 	
Extrant 1.1.1. : Une loi d'orientation pour la promotion du secteur de l'économie sociale et solidaire existe.	Existence de la loi	<ul style="list-style-type: none"> - Journal officiel - Recueil de textes 	
Extrant 1.1.2. : La loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire est connue et appliquée par les acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs connaissant et appliquant la loi 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de mission - rapports d'enquête 	

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Effet 1.2. : Les dispositions réglementaires, de l'UEMOA relatives aux mutuelles sociales et aux systèmes financiers décentralisés et de l'OHADA relative au droit des sociétés coopératives, sont appliquées au Mali.	- Nombre d'organisations de l'ESS conformément aux dispositions réglementaires de l'UEMOA et de l'OHADA.	- Statuts et règlement intérieur	- Des missions d'information et de sensibilisation sont organisées
Extrant 1.2.1. : Les sociétés coopératives et les unions et fédérations de sociétés coopératives sont conformes à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives.	- Nombre de sociétés coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	- Rapports de missions de contrôle	- Les missions de suivi contrôle se tiennent
Extrant 1.2.2. : De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires non contradictoires gèrent les insuffisances constatées dans l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.	- Existence de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires	- journal officiel	- Des initiatives sont prises pour l'élaboration de nouveaux textes - Les missions d'appui à la réorganisation se tiennent
Extrant 1.2.3 : Les mutuelles sociales sont conformes au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.	- nombre de mutuelles conformes au cadre réglementaire	- Statuts et règlement intérieur - Rapports de missions de contrôle	
Extrant 1.2.4. : Le dispositif institutionnel de la mutualité sociale au Mali est conforme au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.	- Existence du registre des mutuelles sociales - Existence de l'organe administratif - Existence du Fonds de Garantie	- archives de la DNPSES - Textes réglementaires de la DNPSES - Journal officiel	
Extrant 1.2.5. : De nouvelles dispositions réglementaires complètent le cadre réglementaire	- existence de textes	- Journal officiel de l'UEMOA - Rapport de participation du	- Les initiatives sont prises au

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et sont appliquées au Mali.	complémentaires régissant les mutuelles sociales.	Mali aux travaux d'adoption des nouveaux textes	sein de l'UEMOA
Extrant 1.2.6. La loi n°10-013/du 20 mai 2010 régissant les SFD et son décret d'application sont connus et appliqués par les différents acteurs de la micro finance.	- Nombre d'institutions de finance solidaire conformes aux nouveaux textes	- Statuts et règlements intérieurs - Rapports de mission de contrôle	- Les missions de sensibilisation et d'appui à la réorganisation se tiennent
Effet 1.3. : Le mouvement associatif évolue dans un environnement législatif et réglementaire mieux connu, mieux adapté et respecté.	- Existence de nouveaux textes gérant les insuffisances	- journal officiel	- Des initiatives sont prises pour l'élaboration de nouveaux textes
Extrant 1.3.1. : Les associations gestionnaires sont régies par des textes mieux adaptés.	- Existence de nouveaux textes gérant les insuffisances	- journal officiel	- Des initiatives sont prises pour l'élaboration de nouveaux textes
Extrant 1.3.2. : Les nouveaux textes, régissant les associations sont connus et appliqués par les différents acteurs.	- nombre d'associations connaissant et appliquant les nouveaux textes	- Statuts et règlements intérieurs - Rapports de mission de contrôle	- Les missions de sensibilisation et d'appui à la réorganisation se tiennent
Effet 1.4. : L'environnement institutionnel est amélioré et favorise la création et le maintien d'organisations de l'ESS performantes.	- Nombre d'organisations de l'ESS performantes	- enquêtes de fonctionnalité	- Disponibilité des moyens
Extrant 1.4.1 : Les services techniques en charge de l'ESS assurent mieux les fonctions de promotion et de suivi-contrôle des organisations de l'ESS.	- Existence de ressources humaines qualifiées - Existence de moyens logistique adaptés	- répertoire du personnel - inventaire du matériel	- Les financements sont disponibles

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Extrant 1.4.2. : La concertation et les échanges d'expériences sont favorisés entre les organisations de l'économie sociale et solidaire d'une part et entre celles-ci et les services techniques, d'autre part.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de concertations périodiques au niveau national et local 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes d'institution des concertations - Rapports de tenue des concertations 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des financements - Adhésion des acteurs
Effet 1.5. : Le réseautage est renforcé et favorise le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire au Mali.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'antenne régionale du RENAPESS - Existence d'un document stratégique du RENAPESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes du RENAPESS - PV de réunion du RENAPESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'information et de communication portent fruits
Extrant 1.5.1 : Les capacités du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - Budget annuel du RENAPESS - Nombre de membre du RENAPESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan opérationnel du RENAPESS - Registre des membres du RENAPESS 	
Extrant 1.5.2 : Le RENAPESS fonctionne mieux et s'agrandit à travers une plus grande adhésion des organisations de l'ESS.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membre du RENAPESS - Taux d'accroissement des membres du RENAPESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Registre des membres du RENAPESS 	
Résultat stratégique 2 : Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> - Part de l'ESS dans le PIB - Nombre d'emplois à travers l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes macroéconomique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les financements sont obtenus - Les acteurs sont engagés
Effet 2.1. : Les organisations de l'ESS sont mieux gouvernées et plus professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations bien gouvernées et professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Rapports d'évaluation - Rapports d'études 	
Extrant 2.1.1 : La gestion, l'exercice de la démocratie et la gouvernance sont améliorés au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations respectant les dispositions réglementaires et statutaires - Nombre d'organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapport d'audit et de contrôle 	

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
	<ul style="list-style-type: none"> - appliquant correctement les normes de gestion - Nombre de membres satisfaits de la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'opinion 	<ul style="list-style-type: none"> - le choix des dirigeants se fait de manière démocratique
Extrant 2.1.2 : Le niveau technique et technologique des organisations de l'économie sociale et solidaire est amélioré et adapté.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des besoins en personnel - Nombre d'organisations disposant d'une connexion Internet - Volume d'investissement corporel des organisations de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain - Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - les missions de supervision et de contrôle se tiennent
Effet 2.2 : Les organisations de l'ESS sont mieux autonomes et prospères.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations de l'ESS viables 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Bilans annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources disponibles sont investies à bon escient
Extrant 2.2.1 : La production de biens et/ou la fourniture de services, est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de consommateurs satisfaits des produits et/ou services - Volume des produits mis sur le marché par les organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes d'opinion - Bilans annuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les comptabilités sont bien tenues
Extrant 2.2.2 : La vente, des biens et services, est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de progression des ventes chez les organisations - Le nombre de nouveaux clients des organisations - Proportion d'organisations de l'ESS ayant un accès aux marchés publics - Part des organisations d'ESS dans le volume des exportations 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits ou services correspondent à des besoins réels

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Effet 2.3. La contribution des mutuelles à la couverture maladie et aux autres risques sociaux est améliorée de manière significative.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'augmentation de la couverture des mutuelles de santé et autres risques sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie est mise en œuvre de façon efficace et efficiente
Extrant 2.3.1. Les populations comprennent mieux la philosophie de l'esprit mutualiste, adhèrent davantage aux mutuelles et s'acquittent mieux de leurs devoirs vis-à-vis de celles-ci.	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de pénétration des mutuelles de santé - Nombre de membres à jour de leurs cotisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels - Conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation est bien faite - Les plans de développement sont produits et appliqués - Le cofinancement est efficace
Extrant 2.3.2. Le financement et la gestion des mutuelles de santé et autres risques sociaux, sont renforcés et améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> - Montant du cofinancement - Taux d'accroissement annuel du budget alloué au cofinancement - Nombre de mutuelles de santé viables 	<ul style="list-style-type: none"> - Mandats de virement - Chèques et ordres de virement - Décharges de réception 	<ul style="list-style-type: none"> - La conjoncture économique reste favorable - les subventions sont utilisées à bon escient - Capacité d'absorption des mutuelles
Effet 2.4. Les mutuelles, sociétés coopératives et associations des régions du nord contribuent à la réinsertion socioéconomique des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes réinsérées grâce aux mutuelles et sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Registre des mutuelles et 	<ul style="list-style-type: none"> -

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
victimes de la crise.	coopératives	sociétés coopératives	
Extrant 2.4.1. L'impact de la crise sur les organisations de l'ESS dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal est connu et évalué.	- Nombre de mutuelles et sociétés coopératives du nord touchées par la crise -	- Rapports d'activités	-
Extrant 2.4.2. Les capacités d'interventions des organisations de l'ESS des régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont restaurées et renforcées.	- Nombre de mutuelles et sociétés coopératives revitalisées	- Rapports d'activités	-
Extrant 2.4.3. Un programme d'intervention intégrée des organisations de l'ESS contribue à la relance des activités socioéconomiques dans les régions du nord.	- Existence du document de programme adopté - Financement total du programme	- Rapport d'activités - Document d'accord de financement	-
Effet 2.5. : Les organisations de l'ESS investissent davantage et mieux grâce à de meilleures conditions d'accès au crédit.	- Chiffre d'affaire des organisations de l'ESS - Taux d'accroissement du chiffre d'affaire des organisations de l'ESS	- Rapport-bilan des organisations de l'ESS - Calculs d'extrapolation	-
Extrant 2.5.1. : Une solution alternative de crédit est mise en place pour un accès plus facile et moins coûteux des organisations de l'ESS au crédit.	- Existence d'un Fonds de capital patient	- Acte de création du Fonds	-
Extrant 2.5.2. : Les organisations de l'ESS accèdent mieux aux services des SFD grâce à des mesures de discrimination positive.	- Encours des crédits des SFD accordés aux organisations de l'ESS	- Documents comptables des SFD - Documents comptables des organisations de l'ESS	-

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Résultat stratégique 3 : L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créneaux d'information existants sur l'ESS - Existence de structures de formation et de recherche en ESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de création des structures de formation - Rapports d'enquêtes - Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation est bien faite - La revue et le magazine sont lancés et intéressent les populations - Le site web est mis en place et visité -
Effet 3.1. Les populations sont mieux informées sur l'ESS et son apport à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes connaissant l'ESS au Mali - Nombre de visiteurs extérieurs et intérieurs du site web - Nombre d'exemplaires de la revue distribués - Nombre d'auditeurs du magazine télévisé 		
Extrant 3.1.1. L'économie sociale et solidaire est vulgarisée et mieux connue à travers une communication appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un site web - Existence d'une revue périodique - Existence d'un magazine télévisé - Nombre de radios communautaires soutenant le développement de l'ESS - Existence de contrats avec des communicateurs traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Contrat de travail - Contrat de prestations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les financements sont obtenus - Les prestations de service sont bien faites
Extrant 3.1.2. La performance des organisations de l'ESS et leur apport à l'économie nationale sont mieux appréciés.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'indicateurs intégrés au SISo 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du SISo 	<ul style="list-style-type: none"> - La base est régulièrement alimentée

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'indicateurs intégrés à « Malikunnafoni » - Nombre d'indicateurs de l'ESS dans le CSCR 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de mise en œuvre du CSCR - Rapports d'activités 	
Effet 3.2 : L'ESS est mieux pratiquée au Mali à travers des ressources humaines plus compétentes et une connaissance plus approfondie du domaine.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travaux de recherche effectués - Nombre d'étudiants dans le domaine de l'ESS - Nombre de bourses d'études octroyées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Registre des établissements de formation - Certificats/diplômes délivrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des établissements de formation
Extrant 3.2.1. Un dispositif approprié de formation en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un dispositif de formation continue qualifiante à l'INFTS - Existence d'une filière de formation universitaire en ESS à l'horizon 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de l'INFTS - Curricula de l'Université - Rapport d'études, mémoires, thèses de la FSEG 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources humaines et financières
Extrant 3.2.2 : Un dispositif approprié de recherche en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une chaire de recherche universitaire en ESS 		
Résultat stratégique 4 : La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plans d'actions adoptés - Nombre de structures ayant participé 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de plans d'actions - Communiqué du Conseil des Ministres - rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi de la mise en œuvre est correctement fait
Effet 4.1 : La mise en œuvre de la Politique et de son plan d'actions est suivie stratégiquement au niveau politique.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des organes de suivi et de coordination - Nombre de sessions du comité de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de création des organes de suivi et de coordination - Comptes rendus et procès-verbaux 	<ul style="list-style-type: none"> - les organes sont mis en place

Résultats	Indicateur (IOV)	Moyen de vérification	Hypothèses/Risques
Extrant 4.1.1 : Les conditions sont créées pour une coordination régulière et concertée de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du comité intersectoriel de coordination et de pilotage - Existence de ressources budgétaires pour le CICP 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de création - Notification budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi et les évaluations sont effectivement menés
Extrant 4.1.2 : La population en général et les différents acteurs en particulier sont régulièrement informés sur la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'ESS.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports présentés aux Députés et au Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapports de suivi et d'évaluation - Textes de création 	
Effet 4.2 : La mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'ESS est suivie et évaluée techniquement pour faciliter la prise de décision au niveau stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Notes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi et les évaluations sont effectivement menés
Extrant 4.2.1 : Les conditions sont créées pour un suivi et une évaluation techniques réguliers, efficaces et efficients de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis et d'évaluations réalisés - Disponibilité de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi - Notification de ressources 	
Extrant 4.2.2 : Les conditions et l'état de mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'ESS sont appréciés en cours d'exécution et à la fin.	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de rapports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'évaluation 	

II.3. LA MATRICE DES ACTIVITES

Résultat stratégique 1 : Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.									
Effet 1.1. : Un environnement législatif de base est promu pour une meilleure visibilité et une meilleure croissance des entreprises de l'économie sociale et solidaire.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/ responsables	Partenaires	Chronogramme et Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 1.1.1. : Une loi d'orientation pour la promotion du secteur de l'économie sociale et solidaire existe.	1.1.1.1. : Organiser des concertations de base avec les acteurs pour prendre en compte leurs besoins.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	20 000	20 000	0	0	0	40 000
	1.1.1.2. : Elaborer un projet de loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	0	40 000	0	0	0	40 000
	1.1.1.3. : Organiser des concertations autour du projet de loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	0	60 000	0	0	0	60 000
	1.1.1.4. : Engager le projet de loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le circuit d'adoption.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	0	5 000	0	0	0	5 000
Sous-total extrant 1.1.1.				20 000	125 000	0	0	0	145 000
Extrant 1.1.2. : La loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire est connue et appliquée par les acteurs.	1.1.2.1. : Diffuser la loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	0	15 000	30 000	0	0	45 000
	1.1.2.2. : Organiser des ateliers d'information et de formation sur la loi d'orientation pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A//UTM/CNC/ RENAPESS/PTF/MJ	0	0	70 000	70 000	20 000	160 000
Sous-total extrant 1.1.2.				0	15 000	100 000	70 000	20 000	205 000
Sous-total effet 1.1.				20 000	140 000	100 000	70 000	20 000	350 000
Effet 1.2. : Les dispositions réglementaires, de l'UEMOA relatives aux mutuelles sociales et aux systèmes financiers décentralisés et de l'OHADA relative au droit des sociétés coopératives, sont adaptées et appliquées au Mali									
	Activités	Ministères concernés/ responsables	Partenaires	Chronogramme et Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 1.2.1 : Les sociétés coopératives et les unions et fédérations de sociétés coopératives sont conformes à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives	1.2.1.1. : Disséminer l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS	50 000	0	0	0	0	50 000
	1.2.1.2. : Organiser des ateliers de partage et de formation sur l'Acte uniforme de l'OHADA.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS	25 000	25 000	0	0	0	50 000
	1.2.1.3. : Créer et étudier les Registres, local, régional et National des sociétés	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE	15 000	50 000	0	0	0	65 000

	coopératives.		NAPESS						
	1.2.1.4. : Concevoir et éditer le formulaire de déclaration des sociétés coopératives.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS	10 000	30 000	0	0	0	40 000
	1.2.1.5. : Concevoir et éditer le statut type des sociétés coopératives	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS	10 000	10 000	0	0	0	20 000
	1.2.1.6. : Organiser des missions d'appui à la réorganisation des Sociétés Coopératives.		MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS	45 000	50 000	40 000	0	0	135 000
Sous-total extrant 1.2.1.				155 000	165 000	40 000	0	0	360 000
Extrant 1.2.2. De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires non contradictoires gèrent les insuffisances constatées dans l'Acte uniforme de l'OHADA	1.2.2.1. : Organiser des concertations pour recueillir les nouveaux besoins des acteurs du mouvement coopératif	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS.	0	50 000	20 000	0	0	70 000
	1.2.2.2. : Elaborer et faire adopter des projets de textes prenant en compte les nouveaux besoins	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/PTF/MJ/RE NAPESS.	0	20 000	20 000	0	0	40 000
Sous-total extrant 1.2.2.				0	70 000	40 000	0	0	110 000
Extrant 1.2.3 : Les mutuelles sociales sont conformes au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.	1.2.3.1. : Disséminer le règlement n° 07/2009/CM/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/ PTF/MJ	50 000	0	0	0	0	50 000
	1.2.3.2. : Disséminer le règlement d'exécution n° 002/2011/COM/UEMOA portant sur les modalités et procédures de constitution, d'agrément et d'immatriculation des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/ PTF/MJ	15 000	0	0	0	0	15 000
	1.2.3.3. : Disséminer le règlement d'exécution n° 003/2011/COM/UEMOA relatif aux règles prudentielles portant sur les risques courts, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/ PTF/MJ	0	20 000	0	0	0	20 000
	1.2.3.4. : Concevoir et éditer le nouveau statut type des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/ PTF/MJ	5 000	0	0	0	0	5 000
	1.2.3.5. : Organiser des missions d'appui à la réorganisation des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/ PTF/MJ	10 000	15 000	0	0	0	25 000
Sous-total extrant 1.2.3.				80 000	35 000	0	0	0	115 000

Extrant 1.2.4 : Le dispositif institutionnel de la mutualité sociale au Mali est conforme au cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.	1.2.4.1 : Créer le registre national d'immatriculation des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	PM	PM	PM	PM	PM	0
	1.2.4.2 : Créer un Fonds National de Garantie des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	0	50 000	0	0	0	50 000
	1.2.4.3 : Créer un organe administratif autonome de la mutualité sociale	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	5 000	10000	PM	PM	PM	15 000
Sous-total extrant 1.2.4.				5 000	60 000	0	0	0	65 000
Extrant 1.2.5. De nouvelles dispositions réglementaires complètent le cadre réglementaire de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et sont appliquées au Mali.	1.2.5.1 : Participer à la conception et à l'adoption d'une décision de l'UEMOA relative au niveau du Fonds d'établissement des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	PM	0	0	0	0	0
	1.2.5.2 : Participer à la conception et à l'adoption d'une décision de l'UEMOA relative à la répartition des excédents des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	PM	0	0	0	0	0
	1.2.5.3 : Participer à la conception et à l'adoption d'une décision de l'UEMOA relative à l'indicateur et ratios prudentiels des mutuelles sociales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	PM	0	0	0	0	0
	1.2.5.4 : Disséminer les nouvelles décisions auprès des acteurs de la mutualité sociale au Mali.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/RENAPESS/UTM/PTF/MJ	10 000	20 000	0	0	0	30 000
Sous-total extrant 1.2.5.				10 000	20 000	0	0	0	30 000
Extrant 1.2.6 : La loi n°10-013/du 20 mai 2010 régissant les SFD et son décret d'application sont connus et appliqués par les différents acteurs de la micro finance.	1.2.6.1 : Disséminer la loi n°10-013 du 20 mai 2010 et son décret d'application	MEFB	MAHSPA/MA/RENAPESS/MATDAT/APSFD/PTF	35 000	20 000	0	0	0	55 000
	1.2.6.2 : Organiser des ateliers d'information et de formation des acteurs sur le contenu de la loi n°10-013/du 20 mai 2010 régissant les SFD	MEFB	MAHSPA/MA/RENAPESS/MATDAT/APSFD/PTF	15 000	40 000	40000	0	0	95 000
Sous-total extrant 1.2.6.				50 000	60 000	40 000	0	0	150 000
Sous-total effet 1.2.				300 000	410 000	120 000	0	0	830 000
Effet 1.3. : Le mouvement associatif évolue dans un environnement législatif et réglementaire mieux connu, mieux adapté et respecté									
Extrant 1.3.2. : Les associations gestionnaires sont régies par des textes mieux adaptés	1.3.2.1 : Réaliser une étude diagnostique de l'application de la loi Régissant les associations au Mali.	MATDAT	MAHSPA/APCAM/APCM/CNSC/RENAPESS/CT/PTF/	15 000	0	0	0	0	15 000
	1.3.2.2 : Elaborer une nouvelle loi et des textes d'application régissant les associations au Mali et prenant en compte les spécificités des différentes	MATDAT	MAHSPA/APCAM/APCM/CNSC/RENAPESS/CT/PTF/	5 000	15 000	0	0	0	20 000

	organisations associatives.								
Sous-total extrant 1.3.3.				20 000	15 000	0	0	0	35 000
Extrant 1.3.3 : Les nouveaux textes régissant les associations sont connus et appliqués par les différents acteurs.	1.3.3.1 : Disséminer les nouveaux textes sur les associations.	MATDAT	MAHSPA/APCAM/ APCM/CNSC/ RENAPESS/CT/ PTF/	0	5 000	20 000	20 000	0	45 000
	1.3.3.2 : Organiser des sessions de formation sur les nouveaux textes régissant les associations.	MATDAT	MAHSPA/APCAM/ APCM/CNSC/ RENAPESS/CT/ PTF/	0	0	40 000	40 000	40 000	120 000
	1.3.2.3 : Apporter un appui technique à la réorganisation des associations conformément aux nouveaux textes.	MATDAT	MAHSPA/APCAM/ APCM/CNSC/ RENAPESS/CT/ PTF/	50 000	0	0	0	0	50 000
Sous-total extrant 1.3.3.				50 000	5 000	60 000	60 000	40 000	215 000
Sous-total effet 1.3.				70 000	20 000	60 000	60 000	40 000	250 000
Effet 1.4 : L'environnement institutionnel est amélioré et favorise la création et le maintien d'organisations de l'ESS performantes.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/ responsables	Partenaires	Chronogramme et Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
1.4.1. Les services techniques en charge de l'ESS assurent mieux les fonctions de promotion et de suivi-contrôle des organisations de l'ESS.	1.4.1.1 : Organiser des sessions de formations qualifiantes au profit des agents des services centraux, régionaux et subrégionaux.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
	1.4.1.2 : Organiser des sessions de formations diplômantes au profit des agents des services centraux, régionaux et subrégionaux.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
	1.4.1.3 : Doter les services techniques de véhicules tout terrain pour les missions de terrain.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
	1.4.1.4 : Doter les services techniques de motos pour les missions de terrain.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	25 000	25 000	10 000	10 000	8 000	78 000
	1.4.1.5 : Doter les services techniques de matériels informatiques, bureautiques et accessoires.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	30 000	30 000	20 000	15 000	10 000	105 000
	1.4.1.6 : Doter les services techniques d'équipements et supports de formation	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/ UTM/PTF/CT	10 000	7 800	0	0	0	17 800

	1.4.1.7. : Créer une base de données sur les organisations et les activités de l'ESS au sein de la DNPSES.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/UTM/PTF/CT	10 000	15 000	15 000	0	0	40 000
	1.4.1.8. : Créer une liaison informatique entre les différents services de la tutelle pour la transmission de l'information.	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/UTM/PTF/CT	10 000	15 000	0	0	0	25 000
	1.4.1.9. : Eriger le CAMASC en établissement doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion avec des missions étendues à l'appui entrepreneurial	MAHSPA/MEFB/MAT DAT/MA/...	RENAPESS/UTM/PTF/CT	10 000	20 000	0	0	0	30 000
Sous-total extrant 1.4.1.				190 000	207 800	140 000	120 000	113 000	770 800
Extrant 1.4.2. : La concertation et les échanges d'expériences sont favorisés entre les organisations de l'économie sociale et solidaire d'une part et entre celles-ci et les services techniques, d'autre part.	1.4.2.1. : Institutionnaliser les concertations locales, régionales et nationales entre organisations de l'économie sociale et solidaire et autorités territoriales et services techniques.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	10 000	40 000	0	0	0	50 000
	1.4.2.2. : Organiser des concertations annuelles au niveau des cercles et des régions sur l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	0	120 000	150 000	150 000	150 000	570 000
	1.4.2.3. : Organiser une concertation biennale sur l'économie sociale et solidaire au niveau national.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	0	0	80 000	80 000	80 000	240 000
	1.4.2.3. : Produire et diffuser le rapport de la concertation nationale.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Sous-total extrant 1.4.2.				20 000	170 000	240 000	240 000	240 000	910 000
Sous total effet 1.4.				210 000	377 800	380 000	360 000	353 000	1 680 800
Effet 1.5. : Le réseautage est renforcé et favorise le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire au Mali.									
Extrant 1.5.1 : Les capacités du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sont renforcées.	1.5.1.1. : Construire et équiper une maison de l'économie sociale et solidaire avec le siège du RENAPESS.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	20 000	150 000	200 000	0	0	370 000
	1.5.1.2. : Doter le RENAPESS de moyens logistiques pour les missions.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/RENAPESS/UTM/PTF	40 000	60 000	60 000	0	0	160 000

	1.5.1.3. : Appuyer l'implantation d'antennes du RENAPESS dans toutes les régions du Mali.	RENAPESS	MAHSPA/MEFB/M ATDAT/MA/CNC/C T/ENAPESS/ UTM/PTF	20 000	25 000	30 000	30 000	30 000	135 000
	1.5.1.4. : Doter les antennes régionales du RENAPESS de locaux.	RENAPESS	MAHSPA/MEFB/M ATDAT/MA/CNC/C T/ENAPESS/ UTM/PTF	300	350	500	600	700	2 450
	1.5.1.5. : Construire un réseau informatique entre le RENAPESS et ses antennes régionales	RENAPESS	MAHSPA/MEFB/M ATDAT/MA/CNC/C T/ENAPESS/ UTM/PTF	0	20 000	50 000	40 000	0	110 000
	1.5.1.6. : Apporter un appui au fonctionnement du RENAPESS et de ses antennes régionales.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Sous total extrant 1.4.1.				130 300	305 350	390 500	120 600	80 700	1 027 450
Sous total effet 1.5.				130300	305350	390500	120600	80700	1027450
Sous total résultat stratégique 1				730 300	1 253 150	1 050 500	610 600	493 700	4 138 250
Résultat stratégique 2 : Le secteur de l'économie sociale et solidaire contribue de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.									
Effet 2.1. : Les organisations de l'ESS sont mieux gouvernées et plus professionnelles.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp	Partenaires	Chronogramme et Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 2.1.1 : La gestion, l'exercice de la démocratie et la gouvernance sont améliorés au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	2.1.1.1. : Aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à se doter d'organes exécutifs distincts des organes dirigeants et de contrôle.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	75 000	75 000	75 000	0	0	225 000
	2.1.1.2. : Aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à se doter de manuels de procédure et de supports de gestions.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	150 000	150 000	150 000	0	0	450 000
	2.1.1.3. : Aider à la tenue régulière des instances des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	60 000	60 000	60 000	60 000	45 000	285 000
Sous-total extrant 2.1.1.				285 000	285 000	285 000	60 000	45 000	960 000
Extrant 2.1.2. : Le niveau technique et technologique des organisations de l'économie sociale et solidaire est amélioré et adapté.	2.1.2.1. : Doter d'équipements les instances dirigeantes de contrôle et les organes exécutifs des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	100 000	100 000	100 000	100 000	70 000	470 000

	2.1.2.2. : Renforcer les capacités ressources humaines des organes dirigeants, de contrôle et exécutifs des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	150 000	150 000	150 000	150 000	80 000	680 000
	2.1.2.3. : Organiser des voyages d'échanges d'expériences à l'intention des dirigeants, des contrôleurs, et des employés des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/CNC/CT/ RENAPESS/ UTM/PTF	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	480 000
Sous-total extrant 2.1.2.				330 000	350 000	350 000	350 000	250 000	1 630 000
Sous total effet 2.1.				615 000	635 000	635 000	410 000	295 000	2 590 000
Effet 2.2. : Les organisations de l'ESS sont mieux autonomes et prospères.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2012	2013	2014	2015	2016	Total
Extrant 2.2.1 : La production de biens et/ou la fourniture de services, est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	2.2.1.1. : Apporter un appui conseil pour l'identification des créneaux porteurs en matière de biens et services.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	20 000	20 000	0	0	0	40 000
	2.2.1.2. : Apporter un appui à la rédaction des plans d'affaires.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	30 000	230 000
	2.2.1.3. : Apporter un appui à la recherche de partenaires pour le financement des besoins d'investissement.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	2.1.1.4. : Apporter un appui à la mise en place des centrales d'achat et d'approvisionnement en matières premières et moyens de production.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	50 000	60 000	0	0	0	110 000
Sous-total extrant 2.2.1.				120 000	130 000	50 000	50 000	30 000	380 000
Extrant 2.2.2 : La vente des biens et services est améliorée et renforcée au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.	2.2.2.1. : Apporter un appui à l'amélioration de la qualité et du conditionnement des biens et services des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	100 000	100 000	100 000	100 000	60 000	460 000
	2.2.2.2. : Apporter un appui à l'organisation de stratégies collectives de mise en marché de biens et services.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	40 000	40 000	0	0	0	80 000
	2.2.2.3. : Apporter un appui à l'organisation de foires d'exposition et de commercialisation des biens et services des organisations de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	60 000	60 000	60 000	60 000	40 000	280 000

	2.2.2.4. : Apporter un appui à la participation des organisations maliennes de l'économie sociale et solidaire aux foires internationales et autres initiatives dans le cadre du commerce équitable.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	30 000	230 000
Sous-total extrant 2.2.2.				250 000	250 000	210 000	210 000	130 000	1 050 000
Sous-total effet 2.2.				370 000	380 000	260 000	260 000	160 000	1 430 000
Effet 2.3. la contribution des mutuelles à la couverture maladie et aux autres risques sociaux est améliorée de manière significative.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp.	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 2.3.1. Les populations comprennent mieux la philosophie de l'esprit mutualiste, adhèrent davantage aux mutuelles et s'acquittent mieux de leurs devoirs vis-à-vis de celles-ci.	2.3.1.2. : Aider à faire une communication soutenue de proximité sur les mutuelles et l'esprit de la mutualité de santé à travers les médias modernes et traditionnels.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	480 000
	2.3.1.3. : Contribuer à mettre en place un système efficace de recrutement dans les mutuelles et de recouvrement des cotisations.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	60 000	80 000	80 000	80 000	80 000	380 000
	2.3.1.4. : Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et autres prestations au sein des structures sanitaires conventionnées par les mutuelles.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	250 000	550 000	1 000 000	400 000	300 000	2 500 000
Sous-total extrant 2.3.1.				390 000	730 000	1 180 000	580 000	480 000	3 360 000
Extrant 2.3.2. Le financement et la gestion des mutuelles de santé et autres risques sociaux sont renforcés et améliorés.	2.3.2.1. : Mettre en place un système de cofinancement des mutuelles par l'Etat à travers la signature de contrats de performance.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 200 000
	2.3.2.2. : Aider à la création de mutuelles de dimension communale.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	60 000	70 000	70 000	70 000	70 000	340 000
	2.3.2.3. : Renforcer les capacités des administrations déconcentrées et des collectivités décentralisées dans le domaine de la mutualité.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	180 000	520 000	800 000	400 000	400 000	2 300 000
	2.3.2.5. : Recruter des animateurs-gestionnaires pour assurer l'animation et la gestion permanente au sein des organisations mutualistes de santé.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	500 000	700 000	350 000	350 000	2 100 000
Sous-total extrant 2.3.2.				640 000	1 340 000	1 820 000	1 070 000	1 070 000	5 940 000
Sous-total effet 2.3.				1 030 000	2 070 000	3 000 000	1 650 000	1 550 000	9 300 000

Effet 2.4. Les mutuelles, sociétés coopératives et associations des régions du nord contribuent à la réinsertion socioéconomique des populations victimes de la crise.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp.	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 2.4.1. L'impact de la crise sur les organisations de l'ESS dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal est connu et évalué.	2.4.1.1. : Identifier les organisations de l'ESS du nord fonctionnelles avant la survenue de la crise.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	45 000	0	0	0	0	45 000
	2.4.1.2. : Recenser et évaluer la valeur des dégâts matériels et financiers causés aux organisations identifiées.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	45 000	0	0	0	0	45 000
	2.4.1.3. : Dresser un rapport-bilan de l'impact de la crise sur les organisations de l'ESS du nord identifiées comme viables avant la crise.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	10 000	0	0	0	0	10 000
Sous-total extrant 2.4.1.				100 000	0	0	0	0	100 000
Extrant 2.4.2. Les capacités d'interventions des organisations de l'ESS des régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont restaurées et renforcées	2.4.2.1. : Apporter un appui à la restauration des locaux des sièges des organisations de l'ESS des régions du nord.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	250 000	0	0	0	450 000
	2.4.2.2. : Apporter un appui temporaire au paiement des salaires des employés des organisations de l'ESS des régions du nord.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	200 000	200 000	0	0	600 000
	2.4.2.3. : Renforcer le matériel et la logistique des organisations de l'ESS des régions du nord.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	200 000	200 000	0	0	600 000
	2.4.2.4. : Renforcer les capacités entrepreneuriales des organisations de l'ESS des régions du nord.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	100 000	150 000	200 000	0	0	450 000
Sous-total extrant 2.4.2.				700 000	800 000	600 000	0	0	2 100 000
Extrant 2.4.3. Un programme d'intervention intégrée des organisations de l'ESS contribue à la relance des activités socioéconomiques dans les régions du nord.	2.4.3.1. : Identifier des partenaires techniques et financiers potentiels pour la formulation et le financement du programme	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	5 000	0	0	0	0	5 000
	2.4.3.2. : Identifier des zones d'intervention potentielles du programme et les organisations de l'ESS concernées.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	20 000	0	0	0	0	20 000
	2.4.3.2. : Elaborer le programme.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	40 000	0	0	0	0	40 000
	2.4.3.3. : Exécuter et évaluer l'exécution du programme.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	200 000	600 000	800 000	800 000	600 000	3 000 000

Sous-total extrant 2.3.2.				265 000	600 000	800 000	800 000	600 000	3 065 000
Sous-total effet 2.4.				1 065 000	1 400 000	1 400 000	800 000	600 000	5 265 000
Effet 2.5. : Les organisations de l'ESS investissent davantage et mieux grâce à de meilleures conditions d'accès au crédit.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp.	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 2.5.1. : Une solution alternative de crédit est mise en place pour un accès plus facile et moins coûteux des organisations de l'ESS au crédit.	2.5.1.1. : Faire des investigations pour identifier les principaux obstacles à l'accès au crédit, des organisations de l'ESS.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	75 000	60 000	0	0	0	135 000
	2.5.1.2. : Réaliser l'étude de faisabilité de la mise en place d'un fonds de capital patient.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	50 000	0	0	0	0	50 000
	2.5.1.3. : Mettre en place le fonds de capital patient.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	30 000	0	0	0	0	30 000
	2.5.1.4. : Assurer le fonctionnement du fonds de capital patient.	MAHSPA	MEFB/MATDAT/M A/UTM/CNC/ RENAPESS/PTF	0	45 000	45 000	50 000	50 000	190 000
Sous total extrant 2.5.1.				155 000	105 000	45 000	50 000	50 000	405 000
Extrant 2.5.2. : Les organisations de l'ESS accèdent mieux aux services des SFD grâce à des mesures de discrimination positive.	2.5.2.1 : Identifier les SFD éligibles à un programme spécial de financement des organisations de l'ESS.	MEFB	MAHSPA/UTM/ RENAPESS/ CNC/PTF	45 000	0	0	0	0	45 000
	2.5.2.2. : Mettre en place auprès d'une banque de la place (BMS, BNDA...) un fonds de garantie et de refinancement des SFD.	MEFB	MAHSPA/UTM/ RENAPESS/ CNC/PTF	0	15 000	0	0	0	15 000
	2.5.2.3. : Elaborer le manuel des procédures d'éligibilité au bénéfice du produit spécial "Investissement des organisations de l'ESS".	MEFB	MAHSPA/UTM/ RENAPESS/ CNC/PTF	30 000	30 000	0	0	0	60 000
	2.5.2.4. : Documenter et Mettre en place, auprès des SFD identifiés, un produit spécial "Investissement des organisations de l'ESS".	MEFB	MAHSPA/UTM/ RENAPESS/ CNC/PTF	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
Sous total extrant 2.5.2.				75 000	2 045 000	0	0	0	2 120 000
Sous total effet 2.5.				230 000	2 150 000	45 000	50 000	50 000	2 525 000
Sous-total résultat stratégique 2.				3 310 000	6 635 000	5 340 000	3 170 000	2 655 000	21 110 000

Résultat stratégique 3 : L'information, la communication, la formation et la recherche contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au Mali.									
Effet 3.1. : Les populations sont mieux informées sur l'ESS et son apport à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp.	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 3.1.1. L'économie sociale et solidaire est vulgarisée et mieux connue à travers une communication appropriée.	3.1.1.1. : Elaborer un plan de communication sur l'ESS.	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	50 000	0	0	0	0	50 000
	3.1.1.2. : Créer et animer un site Web "Portail de l'ESS au Mali".	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	40 000
	3.1.1.3. : Créer auprès du RENAPESS une revue périodique sur l'ESS.	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
	3.1.1.4. : Reprendre la production et la diffusion du périodique "Info DNPSES".	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000
	3.1.1.5. : Instaurer un Prix annuel de la meilleure nouvelle en ESS pour les radios communautaires.	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	15 000	6 000	6 000	6 000	6 000	39 000
Sous total extrant 3.1.1.				100 000	36 000	36 000	36 000	36 000	244 000
Extrant 3.1.2. La performance des organisations de l'ESS et leur apport à l'économie nationale sont mieux appréciés	3.1.2.1. : Créer une batterie d'indicateurs de performance des organisations de l'ESS à intégrer au Système d'Information Sociale.	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	40 000	40 000	0	0	0	80 000
	3.1.2.2. : Mener une enquête de base sur l'apport de l'ESS à la création de richesses et d'emplois au Mali.	MAHSPA	MEFB/UTM/CNC/R ENAPESS/ PTF	40 000	80 000	0	0	0	120 000
	3.1.2.3. : Prendre en compte l'ESS dans les situations macroéconomiques annuelles.	MEFB	MAHSPA	PM	PM	PM	PM	PM	0
Sous total extrant 3.1.2.				80 000	120 000	0	0	0	200 000
Sous total effet 3.1.				180 000	156 000	36 000	36 000	36 000	444 000
Effet 3.2 : L'ESS est mieux pratiquée au Mali à travers des ressources humaines plus compétentes et une connaissance plus approfondie du domaine.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 3.2.1. Un dispositif approprié de formation en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.	3.2.1.2. : Instaurer une licence en ESS au sein d'une université du Mali.	MESRS	MAHSPA/MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	220 000	220 000	0	0	0	440 000

	3.2.1.3. : Mettre en place une formation modulaire diplômante en ESS au sein de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux.	MAHSPA/ MESRS	MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	150 000	150 000	0	0	0	300 000
	3.2.1.4. : Instaurer un partenariat avec l'Université Africaine de Développement Coopératif de Cotonou et des PTF intéressés par l'octroi de bourses de formation dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA/ MESRS	MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Sous total extrant 3.2.1.				520 000	520 000	150 000	150 000	150 000	1 490 000
Extrant 3.2.2 : Un dispositif approprié de recherche en matière d'ESS est mis en place et fonctionnel.	3.2.2.1. : Mettre en place une cellule de recherche universitaire en économie sociale et solidaire dans une université du Mali.	MESRS/ MAHSPA	MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	120 000	150 000	150 000	40 000	35 000	495 000
	3.2.2.2. : Mettre en place un cycle doctoral en ESS au sein de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux.	MAHSPA/ MESRS	MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	80 000	80 000	80 000	0	0	240 000
	3.2.2.3. : Instaurer un prix annuel de la meilleure recherche en économie sociale et solidaire.	MAHSPA/ MESRS	MEFB/ RENAPESS/ UTM/PTF/CNC	20 000	45 000	45 000	45 000	45 000	200 000
Sous total extrant 3.2.2.				220 000	275 000	275 000	85 000	80 000	935 000
Sous total effet 3.2.				740 000	795 000	425 000	235 000	230 000	2 425 000
Sous total Résultat stratégique 3.				920 000	951 000	461 000	271 000	266 000	2 869 000
Résultat stratégique 4 : La conception et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée									
Effet 4.1. : La mise en œuvre de la Politique et de son plan d'actions est suivie stratégiquement au niveau politique.									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 4.1.1 : Les conditions sont créées pour une coordination régulière et concertée de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.	4.1.1.1. : Créer le comité intersectoriel de coordination et d'orientation stratégique.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	15 000	0	0	0	0	15 000
	4.1.1.2. : Doter le comité intersectoriel de coordination et d'orientation stratégique des moyens pour fonctionner.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	50 000	60 000	5 000	5 000	5 000	125 000
	4.1.1.3. : Tenir trimestriellement les instances du comité intersectoriel de coordination et d'orientation stratégique.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	12 000	15 000	17 000	20 000	20 000	84 000
Sous-total extrant 5.1.1.				77 000	75 000	22 000	25 000	25 000	224 000

Extrant 4.1.2. : La population en général et les différents acteurs en particulier sont régulièrement informés sur la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'ESS.	4.1.2.1. : Produire un rapport annuel d'information sur l'état d'exécution de la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/REN APESS/ UTM/CNC/PTF	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
	4.1.2.2. : Diffuser le rapport annuel d'information sur l'état d'exécution de la politique nationale de l'économie sociale et solidaire.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	70 000
Sous-total extrant 5.1.2.				20 000	30 000	30 000	30 000	30 000	140 000
Sous-total effet 5.1.				97 000	105 000	52 000	55 000	55 000	364 000
Effet 4.2 : La mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'ESS est suivie et évaluée techniquement pour faciliter la prise de décision au niveau stratégique									
Extrants	Activités	Ministères concernés/resp	Partenaires	Budget estimatifs FCFA 000					
				2014	2015	2016	2017	2018	Total
Extrant 4.2.1. : Les conditions sont créées pour un suivi et une évaluation techniques réguliers, efficaces et efficients de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire et de son plan d'actions.	4.2.1.1. : Créer un comité technique de suivi-évaluation.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	5 000	0	0	0	0	5 000
	4.2.1.2. : Faire fonctionner le comité technique de suivi-évaluation.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	7 000	10 000	10 000	10 000	10 000	47 000
Sous-total extrant 5.2.1.				12 000	10 000	10 000	10 000	10 000	52 000
Extrant 4.2.2. : Les conditions et l'état de mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'économie sociale et solidaire sont appréciées en cours d'exécution et à la fin.	4.2.2.1. : Effectuer le suivi régulier de la mise en œuvre.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	4.2.2.2. : Effectuer une évaluation à mi-parcours à partir de juin 2016.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	0	0	25 000	0	0	25 000
	4.2.2.3. : Effectuer une évaluation finale à partir d'octobre 2018.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	0	0	0	0	66 000	66 000
	4.2.2.1. : Déclencher le processus d'élaboration du second plan d'actions de promotion de l'ESS à partir de février 2019.	MAHSPA	MEFB/MA/MATDA T/UTM/CNSC/ RENAPESS/ UTM/CNC/PTF	0	0	0		45 000	45 000
Sous-total extrant 4.2.2.				10 000	10 000	35 000	10 000	121 000	186 000
Sous-total effet 4.2.				22 000	20 000	45 000	20 000	131 000	238 000
Sous-total résultat stratégique 4.				119 000	125 000	97 000	75 000	186 000	602 000
TOTAL GENERAL PAN-PESS				5 079 300	8 964 150	6 948 500	4 126 600	3 600 700	28 719 250

III. FINANCEMENT ET SUIVI-EVALUATION

Le financement et le suivi-évaluation du plan d'actions se feront conformément aux directives données dans le document de politique nationale de promotion de l'ESS.

III.1. LE FINANCEMENT

Ainsi qu'il ressort du tableau du plan de financement en annexe 1, la mise en œuvre du Plan d'Actions National de Promotion de l'Economie Solidaire et Sociale 2014-2018 requiert un financement total de Vingt Huit Milliards Sept Cent Dix Neuf Million Deux Cent Cinquante Mille (**28 719 250 000**) Francs CFA.

Ce financement se répartit entre les différentes orientations stratégiques ainsi qu'il suit :

- Orientation Stratégique 1 : **4 138 250 000 (4,11%)**
- Orientation Stratégique 2 : **21 110 000 000 (46,38%)**
- Orientation Stratégique 3 : **2 869 000 000 (9,99%)**
- Orientation Stratégique 4 : **602 000 000 (2,10%)**

Les contributions attendues des différents partenaires pour financer le présent plan d'actions dans son intégralité, y compris la stratégie nationale d'extension de la couverture maladie à travers les mutuelles de santé, sont les suivantes par ordre d'importance :

- **Financement total : 28 719 250 000 (100,0%)**
- Etat : 12 431 060 000 (43,28%)
- BAD : 7 699 591 000 (26,81%)
- CECI/UNITERA : 2 825 260 000 (09,84%)
- Organisations ESS : 1 862 043 000 (06,48%)
- RENAPESS : 1 759 024 000 (06,12%)
- Collectivités : 1 212 006 000 (04,22%)
- UTM : 930 266 000 (03,24%)

Le financement de l'effet 3 du résultat stratégique 2, dédié au renforcement des mutuelles de santé, est estimé à Neuf Milliards Trois Cent Millions (**9 300 000 000**) de Francs CFA sur les cinq années que durera le présent plan d'actions. Ce montant est déjà obtenu dans le cadre de la stratégie nationale d'extension des mutuelles de santé se trouvant en cours de mise en œuvre. Cette situation a une incidence positive sur les besoins de financement nouveaux pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, qui est finalement estimé à **Dix Neuf Milliards Quatre Cent Dix Neuf Millions Deux Cent Cinquante Mille (19 419 250 000) de Francs CFA.**

Ces financements nouveaux sont repartis ainsi qu'il suit :

- **Financement total : 19 419 250 000 (100,0%)**
- Etat : 7 393 960 000 (38,08%)
- BAD : 6 120 091 000 (31,52%)
- CECI/UNITERA : 2 309 260 000 (11,89%)
- Organisations ESS : 1 300 443 000 (06,70%)
- RENAPESS : 991 224 000 (05,10%)
- Collectivités : 734 506 000 (03,78%)
- UTM : 569 766 000 (02,93%)

Dès l'adoption du document de politique et du présent plan d'actions, il est prévu d'entreprendre des actions auprès des partenaires, dont la plupart est déjà dans les dispositions pour ce faire, pour mobiliser effectivement leurs contributions respectives.

III.2. LE SUIVI-ÉVALUATION

La politique nationale a prévu deux instances pour assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre, à savoir :

- 1) Un comité intersectoriel de coordination et de pilotage (CICP)**
- 2) Un Comité technique de suivi-évaluation (CTSE)**

Pour ce premier plan d'actions, il s'agira de créer les conditions pour la mise en place de ces instances et d'expérimenter leur fonctionnement. Il s'agira de :

- créer les deux instances par un arrêté interministériel des Ministres en charge de l'Economie Solidaire, de l'Economie et des Finances, de l'Administration Territoriales et des Collectivités Décentralisés,
- doter lesdites instances des moyens pour fonctionner.

Les activités relatives au suivi-évaluation sont consignées dans l'orientation stratégique 4 du présent plan d'actions. Elles sont estimées à une enveloppe de Six Cent Deux Millions (602 000 000) de Francs CFA sur les cinq années, soit une moyenne de Cent Cinquante Millions Cinq Cent Mille (150 500 000) Francs CFA par an, et une part de 2,10 % dans le coût global du plan d'actions ou 3,10% dans le coût du plan d'actions sans l'effet 3 du résultat stratégique 2, dédié au renforcement des mutuelles de santé.

BIBLIOGRAPHIE

1. Projet d'appui aux Réseaux d'Économie Sociale et Solidaire en Afrique de l'Ouest (ARESS), RENAPESS, Juin 2008 ;
1. Loi N° 04-038, régissant les Associations, Gouvernement du Mali, Août 2004 ;
2. Loi N° 01-076, régissant les Sociétés Coopératives au Mali, Gouvernement du Mali, Juillet 2001 ;
3. Loi N°94-040, régissant les Institutions de Micro finance, Gouvernement du Mali, Août 1994 ;
4. Loi N°96-022, régissant les Mutuelles, Gouvernement du Mali, Décembre 1995 ;
5. Politique nationale de Décentralisation, Gouvernement du Mali, Novembre 2006 ;
6. Le secteur informel dans l'agglomération de Bamako : Performances, insertion, perspectives Enquête1-2-3/Premiers résultats de la phase 2, INSTAT, 2001
7. Budget-programmes 2009, Tomes 1 et 2, Notes de présentation et guide méthodologique, Gouvernement du Mali, Septembre 2008 ;
8. Rapport annuel 2007 sur l'évolution de la micro finance au Mali, CCS /SFD, Ministère des Finances ;
9. Politique d'industrialisation du Mali, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Octobre 2004 ;
10. Etude pour la mise en place d'un Fonds National de Développement et d'un Fonds de Garantie selon les dispositions des articles 119 et 126 de la Loi d'Orientation Agricole, Ministère de l'Agriculture, Mars 2008 ;
11. Plan cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2008-2012, Janvier 2007 ;
12. Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement de la Micro finance 2008-2012, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, Mai 2008 ;
13. Proposition de Politique et Stratégie Nationales de Promotion des Sociétés Coopératives, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, Septembre 2000 ;
14. Stratégie Nationale d'Extension de la Mutualité, Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, DNPSES, Janvier 2010 ;
15. Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole du Mali, M.Marx, FA, Avril 2009 ;
16. Cadre Stratégique pour le Développement et la Lutte à la Pauvreté 2007-2011(CSLP-2° Génération), Gouvernement du Mali, Octobre 2006 ;
17. Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et des partenariats, UNIFEM, Juillet 2006
18. PRODESS II : Composante du développement social 2005-2009, Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, Septembre 2004 ;
19. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Mars 2005 ;

20. Etude de faisabilité et scénario de financement du secteur des coopératives d'habitat au Mali, SOCODEVI, Novembre 2009 ;
21. Programme de structuration et de mise en place des fonds d'appui technique et de garantie des sociétés coopératives du Mali (PS/FAT-FNG 2008 – 2013); DNPSES, Novembre 2007 ;
22. Eléments de contribution des sociétés coopératives fonctionnelles à l'emploi et à la création de la richesse au Mali-2008, DNPSES, Mars 2009 ;
23. Accès des artisans maliens aux marchés publics, Cellule Nationale du Réseau Aoudaghost, Avril 2009 ;
24. L'Aide au développement, évolution récente et grands débats, Agence Française de Développement, Mai 2005 ;
25. Statuts du RENAPESS, Juillet 2009 ;
26. Atelier de formation en méthodologie d'élaboration d'indicateurs, de réalisation d'enquêtes socioéconomiques et de plan de communication, ARE S, Août 2007 ;
27. Atelier de formation en finances solidaires, RENAPESS, Septembre 2007 ;
28. Plaidoyer pour la promotion de la finance solidaire, RENAPE S, Août 2008 ;
29. Informations générales sur le RENAPESS-Mali, Septembre 2008 ;
30. CAP-ECO-SOL-Mali, RENAPESS, Août 2008 ;
31. La roue du développement, RENAPESS ; Oser la solidarité, FIDES, Janvier 2008 ;
32. Pour des économies plus solidaires, Plan d'action du Gouvernement du Québec, MAMROT, 2008 ;
33. L'économie sociale, un outil de développement des communautés rurales, Chantier de l'économie sociale du Québec ; Rapports annuels du RISQ 2007-200, RISQ, 2009 ;
34. Rapport annuel 2007-2008 du Chantier de l'économie sociale, Chantier de l'économie sociale du Québec ;
35. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Chantier de l'économie sociale du Québec, 2008 ;
36. Economie sociale et politiques publiques : le cas du Québec, Marguerite Mendell, Université Concordia et Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale-2006.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS DE PROMOTION DE L'ESS (En milliers de francs CFA)

An/bailleurs	R.S. 1						R.S. 2						R.S. 3			R.S. 4			TOTAL
	E1	E2	E3	E4	E5	TOTAL	E1	E2	E3	E4	E5	TOTAL	E1	E2	TOTAL	E1	E2	TOTAL	
2014																			
ETAT	6000	90000	21000	77700	39090	233790	184500	111000	741600	766800	165600	1969500	45000	148000	193000	33950	6600	40550	2436840
COL.	400	6000	1400	4200	2606	14606	12300	7400	72100	74550	16100	182450	3600	14800	18400	1940	440	2380	217836
RENAPESS	0	0	0	0	0	0	30750	7400	0	0	0	38150	0	0	0	0	0	0	38150
UTM	0	0	0	0	0	0	30750	18500	103000	106500	23000	281750	0	0	0	0	0	0	281750
Org. ESS	2200	33000	7700	23100	14333	80333	67650	40700	113300	117150	25300	364100	19800	81400	101200	10670	2420	13090	558723
CECI/UNITERA	2000	30000	7000	21000	13030	73030	61500	37000	0	0	0	98500	18000	74000	92000	14550	4400	18950	282480
BAD	9400	141000	32900	84000	61241	328541	227550	148000	0	0	0	375550	93600	421800	515400	35890	8140	44030	1263521
Total 2014	20 000	300 000	70 000	210 000	130 300	730300	615000	370000	1030000	1065000	230000	3310000	180000	740000	920000	97000	22000	119000	5079300
2015																			17,69
ETAT	42000	123000	6000	113340	91605	375945	63500	38000	1345500	910000	1397500	3754500	31200	127200	158400	31500	6000	37500	4326345
COL.	2800	8200	400	7556	6107	25063	12700	7600	144900	98000	150500	413700	3120	15900	19020	2100	400	2500	460283
RENAPESS	0	0	0	0	0	0	31750	19000	0	0	0	50750	7800	39750	47550	0	0	0	98300
UTM	0	0	0	0	0	0	31750	19000	103500	70000	107500	331750	7800	39750	47550	0	0	0	379300
Org. ESS	15400	45100	200	37780	30535	129015	63500	38000	476100	322000	494500	1394100	15600	79500	95100	11550	2200	13750	1631965
CECI/UNITERA	14000	49200	2400	45336	36642	147578	82550	49400	0	0	0	131950	20280	103350	123630	17850	3400	21250	424408
BAD	65800	184500	11000	173788	140461	575549	349250	209000	0	0	0	558250	70200	389550	459750	42000	8000	50000	1643549
Total 2015	140 000	410 000	20 000	377 800	305 350	1253150	635000	380000	2070000	1400000	2150000	6635000	156000	795000	951000	105000	20000	125000	8964150
2016																			31,21
ETAT	30000	27600	13800	49400	82005	202805	95250	52000	2310000	1078000	34650	3569900	7200	85000	92200	17160	12600	29760	3894665
COL.	2000	2400	1200	7600	7810	21010	12700	5200	150000	70000	2250	240150	720	8500	9220	1040	900	1940	272320
RENAPESS	0	0	0	0	0	0	12700	5200	0	0	0	17900	720	8500	9220	0	0	0	27120
UTM	0	0	0	0	0	0	6350	2600	90000	42000	1350	142300	360	4250	4610	0	0	0	146910
Org. ESS	11000	18000	9000	57000	58575	153575	95250	39000	450000	210000	6750	801000	5400	63750	69150	7800	6750	14550	1038275
CECI/UNITERA	10000	18000	9000	57000	58575	152575	95250	39000	0	0	0	134250	5400	63750	69150	10400	11250	21650	377625
BAD	47000	54000	27000	209000	183535	520535	317500	117000	0	0	0	434500	16200	191250	207450	15600	13500	29100	1191585
Total 2016	100 000	120 000	60 000	380 000	390 500	1050500	635000	260000	3000000	1400000	45000	5340000	36000	425000	461000	52000	45000	97000	6948500

2017																			24,19
ETAT	21000	0	12000	72000	36180	141180	143500	39000	330000	160000	10000	682500	12600	70500	83100	24750	9000	33750	940530
COL.	1400	0	1200	7200	2412	12212	8200	5200	33000	16000	1000	63400	720	4700	5420	1100	0	1100	82132
RENAPESS	0	0	600	3600	1206	5406	12300	7800	49500	24000	1500	95100	0	0	0	0	0	0	100506
UTM	0	0	600	3600	1206	5406	8200	5200	33000	16000	1000	63400	0	0	0	0	400	400	69206
Org. ESS	7700	0	7800	46800	15678	77978	53300	33800	214500	104000	6500	412100	2880	18800	21680	4400	1600	6000	517758
CECI/UNITERA	7000	0	9000	54000	18090	88090	61500	39000	247500	120000	7500	475500	5400	35250	40650	8250	3000	11250	615490
BAD	32900	0	28800	172800	45828	280328	123000	130000	742500	360000	22500	1378000	14400	105750	120150	16500	6000	22500	1800978
Total 2017	70 000	0	60 000	360 000	120 600	610600	410000	260000	1650000	800000	50000	3170000	36000	235000	271000	55000	20000	75000	4126600
2018																			14,37
ETAT	6000	0	12000	105900	24210	148110	44250	32000	310000	120000	10000	516250	10800	80500	91300	22000	55020	77020	832680
COL.	400	0	2000	17650	4035	24085	14750	8000	77500	30000	2500	132750	1800	11500	13300	2750	6550	9300	179435
RENAPESS	0	0	0	0	0	0	5900	3200	31000	12000	1000	53100	0	0	0	0	0	0	53100
UTM	0	0	0	0	0	0	5900	3200	31000	12000	1000	53100	0	0	0	0	0	0	53100
Org. ESS	1200	0	2400	21180	4842	29622	35400	14400	77500	30000	2500	159800	2160	20700	22860	6050	11790	17840	230122
CECI/UNITERA	2000	0	6000	52950	12105	73055	44250	24000	186000	72000	6000	332250	5400	23000	28400	5500	13100	18600	452305
BAD	10400	0	17600	155320	35508	218828	144550	75200	837000	324000	27000	1407750	15840	94300	110140	18700	44540	63240	1799958
Total 2018	20 000	0	40 000	353 000	80 700	493700	295000	160000	1550000	600000	50000	2655000	36000	230000	266000	55000	131000	186000	3600700
																			12,54
Total/R.S.	350 000	830 000	250 000	1 680 800	1 027 450	4 138 250	2 590 000	1 430 000	9 300 000	5 265 000	2 525 000	21 110 000	444 000	2 425 000	2 869 000	364 000	238 000	602 000	28719250
part par axe	1,22	2,89	0,87	5,85	3,58	4,11	9,02	4,98	32,38	18,33	8,79	46,38	1,55	8,44	9,99	1,27	0,83	2,10	100,0

Financements totaux et parts par partenaire

	ETAT	COLLECT.	RENAPESS	UTM	Org. ESS	CECI/UNIT.	BAD	TOTAL
Montant	12431060	1212006	317176	930266	3976843	2152308	7699591	28719250
%	43,28	4,22	1,10	3,24	13,85	7,49	26,81	100,00

ANNEXE 2: RÉPARTITION DU FINANCEMENT GLOBAL PAR SOURCE

SOURCES	CONTRIBUTION (F CFA)	POURCENTAGE (%)
ETAT	12431060	43,28
BAD	7699591	26,81
CECI/UNITERA	2825260	9,84
Organisations de l'ESS	1862043	6,48
RENAPESS	1759024	6,12
COLLECTIVITES	1212006	4,22
UTM	930266	3,24
TOTAL	28719250	99,99

ANNEXE 3 : RÉPARTITION DU FINANCEMENT A RECHERCHER PAR SOURCE

SOURCES	CONTRIBUTION (F CFA)	POURCENTAGE (%)
ETAT	7393960	38,08
BAD	6120091	31,52
CECI/UNITERA	2309260	11,89
Organisations de l'ESS	1300443	6,70
RENAPESS	991224	5,10
COLLECTIVITES	734506	3,78
UTM	569766	2,93
TOTAL	19419250	100,0